Zeitschrift: The Swiss observer: the journal of the Federation of Swiss Societies in

the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1956)

Heft: 1277

Artikel: Secrétariat des Suisses à l'étranger

Autor: Briod, A. / Christ, H.R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-691437

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SECRETARIAT DES SUISSES A L'ETRANGER.

Chers compatriotes,

Ainsi que vous l'aurez appris par l'ECHO, les Journées des Suisses de l'étranger auront lieu à Locarno, les 25 et 26 août. L'ouverture officielle du congrès aura lieu le vendredi 24 août dès 18 heures à Bellinzone, chef-lieu du canton du Tessin.

Le programme provisoire du congrès a été fixé comme suit: les séances de délibérations auront lieu durant toute la journée du samedi 25 août, dans les salles du Kursaal de Locarno. A 19 heures, après une réception offerte par les autorités de la ville, un bateau spécial, passant par les îles Brissago, conduira les participants à Magadino, où, après le dîner en commun, ils pourront assister à une soirée de folklore tessinois. Le dimanche matin 26 août, les congressistes, répartis en plusieurs groupes, se rendront au barrage de la Maggia, où le lunch sera servi. Un rendez-vous d'adieu est prévu au Kursaal de Locarno dès 16 heures.

Ordre du jour provisoire des séances de délibérations du samedi 25 août

On fera le point, à Locarno, sur les affaires suivantes qui, si elles n'ont pas toutes marqué une avance importante depuis notre dernier congrès, ont été du moins l'objet d'études approfondies, ou de la part des autorités officielles ou de la part de commissions de la NSH.

- Dommages de guerre: Nouvel avant-projet d'un arrêté concernant une aide extraordinaire aux Suisses de l'étranger victimes de la guerre adopté par le Conseil fédéral, le 15 mai 1956 (voir ECHO de juin 1956, page 34; ce numéro sera envoyé gratuitement aux non-abonnés qui le commanderont).
- 2) Fonds de solidarité: Les statuts de la société coopérative "Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger", accompagnés d'un commentaire, seront adressés aux délégués qui se seront annoncés en temps voulu.

3) Assurance-viellesse et survivants: Question de la rente transitoire de l'AVS refusée aux Suisses domiciliés à l'étranger.

4) Tax militaire: Abandon de l'avant-projet soumis naguère aux colonies suisses. Etat des travaux en vue d'une nouvelle solution.

Certains diront que ce sont toujours les mêmes questions qui reviennent sur le tapis. On pourrait en dire autant des discussions aux Chambres fédérales. Tant qu'un problème n'est pas résolu, il importe de le suivre de près. S'en désintéresser, c'est renoncer à faire valoir son point de vue, c'est abdiquer sans penser aux conséquences.

L'ordre du jour ci-dessus sera complété par les questions qui nous seront soumises, soit par les conférences régionales des présidents et délégués des sociétés suisses, soit par les sociétés suisses prises individuellement. Ne pourront être pris en considération que les problèmes qui nous seront annoncés avant le 10 août.

Il s'agirait que les sociétés suisses qui enverront des délégués à Locarno étudient soigneusement toute documentation qui leur parviendra avant le congrès.

Seuls revêtent la qualité de délégués officiels, les membres de sociétés suisses désignés par elles pour les représenter. Les autres participants peuvent prendre la parole, mais uniquement en leur nom personnel.

Renseignements d'ordre pratique

Remboursement des frais de voyage: Comme les années précédentes, les sociétés suisses qui ont été éprouvées par la guerre et qui, de ce fait, n'ont pas les moyens d'envoyer un délégué, peuvent s'adresser à nous pour obtenir le remboursement d'une partie de leurs frais.

Voyage sur la ligne du Gothard: La direction générale des CFF s'est déclarée disposée à prévoir des voitures spéciales à l'intention des participants à notre congrès dans le train du Gothard, le

Nous vous prions donc de bien vouloir inviter vos délégués et les membres de votre colonie qui prendront part à notre congrès, à nous faire savoir d'ici au 15 juillet, s'ils désirent faire usage de cette possibilité.

Le programme définitif des Journées des Suisses de l'étranger 1956 vous parviendra au cours de la première quinzaine de juillet.

Nous vous prions de croire, chers compatriotes, à nos sentiments sincèrement dévoués.

SECRETARIAT DES SUISSES A Ba u secretariat des suisses a l'etranger

A. Briod H. R. Christ.



SWISS KNIGHT CHEESE

Distributed by NESTLE'S

Obtainable from all good class grocers in 6 oz., 4 oz. and 2 oz. boxes.